

Bilan annuel de l'animation des Docobs des sites Natura 2000 de l'Essonne :

- FR 1100805 - Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine
- FR 1110102 - Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte
- FR 1100806 - Buttes gréseuses de l'Essonne
- FR 1100810 - Champignonnières d'Etampes

Année 2018



SOMMAIRE

1	Préambule	3
1.1	Les DocObs et les sites Natura 2000	3
1.2	L'animation	6
1.3	Rappel des enjeux et objectifs des DocObs	6
1.3.1	<i>Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte</i>	6
1.3.2	<i>Buttes gréseuses de l'Essonne</i>	9
1.3.3	<i>Champignonnières d'Etampes</i>	10
1.4	Mission de la structure animatrice	10
2	Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et des habitats	11
2.1	Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte	11
2.2	Buttes gréseuses de l'Essonne	13
2.2.1	<i>Platière du Télégraphe à Champcueil</i>	13
2.2.2	<i>Platière de Bellevue à Moigny-sur-Ecole</i>	15
3	Évaluation des incidences des projets	17
4	Suivis scientifiques	18
4.1	Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte	18
4.2	Buttes gréseuses	21
4.3	Champignonnières d'Etampes	24
5	Information, communication, sensibilisation	25
5.1	Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte	25
5.2	Buttes gréseuses	26
5.3	Participation à la vie du réseau Natura 2000	26
5.4	Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur le site	26
6	Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site	27
6.1	Organisation de la gouvernance du site	27
6.2	Gestion administrative et financière	28
7	Synthèse	28

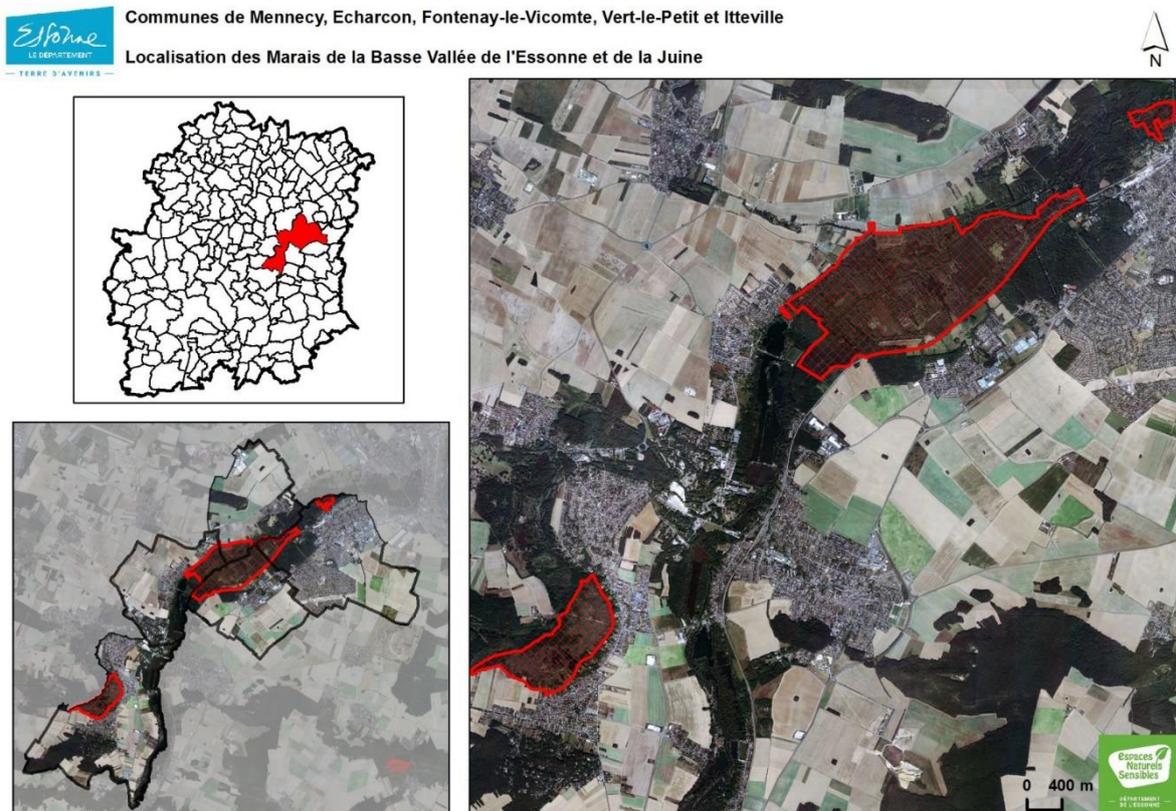
1 Préambule

Ce document de synthèse annuel a été réalisé selon la trame élaborée par l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN), désormais Office français pour la biodiversité (OFB), pour la rédaction des bilans annuels d'animation sur les sites Natura 2000.

1.1 Les DocObs et les sites Natura 2000

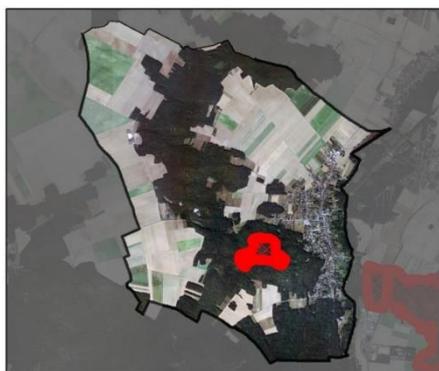
Le site Natura 2000 des **Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine** (FR 1100805) est une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) basée sur la Directive européenne « Habitats », et le site des **Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte** (FR 1110102) une Zone de Protection Spéciale (ZPS) issue de la directive européenne « Oiseaux ».

Le Document d'Objectifs (DocOb) regroupant ces 2 sites Natura 2000 a été validé par l'Arrêté préfectoral du 18 mai 2009.



Le site Natura 2000 des **Buttes gréseuses de l'Essonne** (FR 1100806) est une ZSC, dont le DocOb a été validé par l'Arrêté préfectoral du 28 mai 2010.

 Commune de MOIGNY-SUR-ÉCOLE
Localisation de la Platière de Bellevue



 Commune de CHAMPUEIL
Localisation de la Platière du Télégraphe

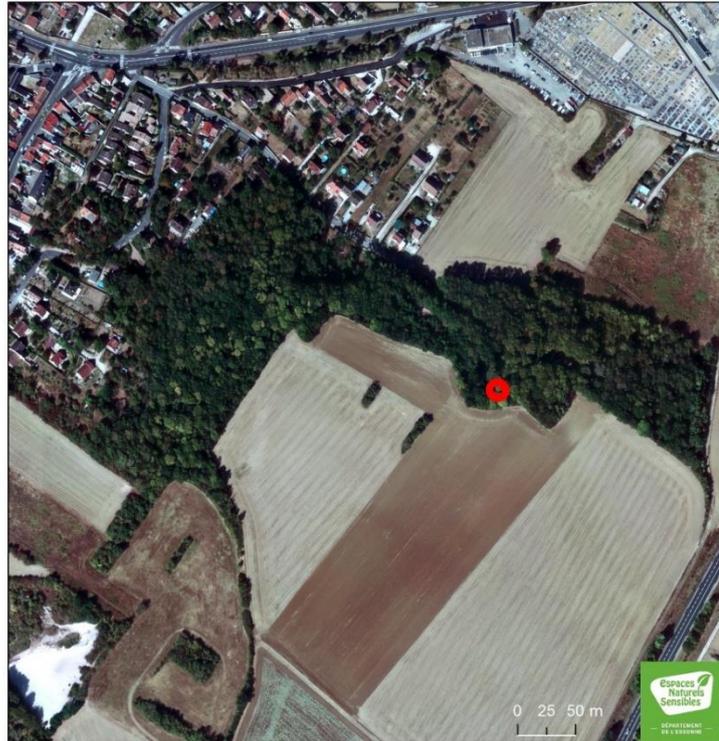
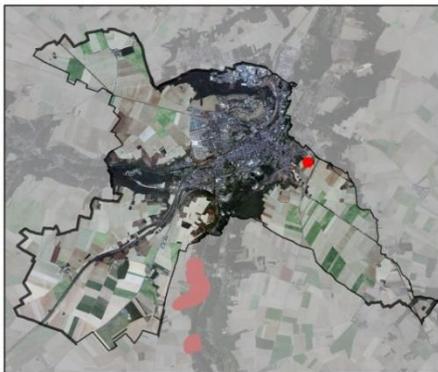


Le site Natura 2000 des **Champignonnières d'Étampes** (FR 1100806) est une ZSC, dont le DocOb a été validé par l'Arrêté préfectoral du 14 décembre 2007.



Commune d'ÉTAMPES

Localisation des Champignonnières



Murins à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

1.2 L'animation

L'animation et la présidence de ces sites Natura 2000 étaient initialement assurées par le Conseil général de l'Essonne de 2009 à 2017.

Le Copil restreint du 15 février 2018, a nommé le Conseil départemental de l'Essonne comme Président et structure porteuse de ces 4 sites Natura 2000.

La présidence est assurée par Brigitte Vermillet, vice-Présidente en charge de la transition écologique et de la croissance verte.

Julien Daubignard, chargé du Patrimoine forestier et européen, assure au sein du Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles de la Direction de l'environnement, depuis le 12 mai 2017, les missions liées à l'animation des DocObs sur ½ équivalent temps plein (ETP).

1.3 Rappels des enjeux et objectifs des DocObs

1.3.1 Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805) / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102)

Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805)

Lors de la désignation du site, 5 habitats et 4 espèces d'intérêt communautaire ont été répertoriés sur la zone concernée :

- Forêts alluviales résiduelles (91EO) ;
 - Marais calcaires à *Cladium mariscus* (7210) ;
 - Mégaphorbiaies eutrophes (6430) ;
 - Lacs eutrophes naturels (3150) ;
 - Tourbières basses alcalines (7230).
-
- Bouvière (*Rhodeus amarus*) ;
 - Triton crêté (*Triturus cristatus*) ;
 - Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ;
 - Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*).

Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102)

En 2009, 9 oiseaux inscrits à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux étaient mentionnés sur le secteur concerné :

- Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) ;
- Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) ;
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) ;
- Milan noir (*Milvus migrans*) ;
- Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) ;
- Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) ;
- Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) ;
- Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) ;
- Pic noir (*Dryocopus martius*).



Pic noir (*Dryocopus martius*)



Butor étoilé (*Botaurus stellaris*)



Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)



Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*)



Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)

Pour encadrer la gestion des sites Natura 2000, la France s'est dotée d'un outil spécifique, le DocOb. La réalisation de ce document est réglementée par la circulaire ministérielle n° 731/DNP/ENV du 26 février 1999, les décrets n°2001-1216 du 20 décembre 2001, n°2006-922 du 26 juillet 2006 et n°2008-457 du 15 mai 2008.

Le DocOB, est un plan de gestion concerté et interne à la France qui a pour but de dresser un bilan sur :

- l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces, les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces ;
- les objectifs de développement durable du site destinés à assurer la conservation et/ou la restauration des habitats naturels et des espèces ;
- des propositions de mesures permettant d'atteindre ces objectifs ;
- un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 précisant, pour chaque mesure contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés, la nature, le mode de calcul et le montant de la contrepartie financière ;
- la liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site ;
- les modalités de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

Les différents habitats d'importance communautaire identifiés sur les Basses vallées de l'Essonne et de la Juine sont caractérisés par leur appartenance aux écosystèmes humides. Ces milieux sont vulnérables. Toutes modifications du régime et des conditions hydrauliques sont susceptibles d'entraîner leur régression. De plus, la dynamique de ces habitats, marquée par les différentes phases de végétation, les conduit vers l'atterrissement et, à terme, la fermeture des milieux. Ces différents aspects, additionnés à une perte de qualité de l'eau, conduit vers une banalisation de la diversité biologique de ces écosystèmes remarquables.

Aussi, les actions préconisées dans le DocOb de ces sites peuvent se résumer en 3 objectifs principaux :

- préservation des populations d'espèces d'intérêt communautaire ;
- préservation des habitats d'intérêt communautaire ;
- restauration des hydrosystèmes.

Ces objectifs visent à respecter l'article 6 de la directive « Habitats » qui stipule que « les États membres prennent les mesures appropriées pour éviter, dans les zones spéciales de conservation, la détérioration des habitats naturels et des habitats d'espèces ainsi que les perturbations touchant les espèces pour lesquelles les zones ont été désignées... ».

1.3.2 Buttes gréseuses de l'Essonne (FR 1100806)

La désignation de ce site Natura 2000 en tant que ZSC se justifie par la présence de 6 habitats et 2 espèces d'intérêt communautaire :

- Végétation annuelle des rives exondées (3130) ;
 - Landes sèches (tous les types) (4030) ;
 - Pelouses ouvertes à *Corynephorus canescens* et *Agrostis* des dunes continentales (2330) ;
 - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement (6210) ;
 - Végétations chasmophytiques des pentes rocheuses silicicoles (8220) ;
 - Pelouses pionnières sur dômes rocheux (8230).
-
- Triton crêté (*Triturus cristatus*) ;
 - Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*).

En termes de valeur patrimoniale, deux habitats, présents dans les platières, sont plus remarquables que d'autres : les pelouses sur dôme rocheux et les gazons amphibies des mares et vasques temporaires. C'est également sur ces deux habitats que reposent les principales menaces et notamment les risques de destruction par piétinement dû à une forte fréquentation du public.

La fermeture progressive du milieu constitue un problème sur le site et concerne tous les habitats remarquables présents.

Enfin, un danger concerne la population de Triton crêté qui est fragilisée en raison de son isolement et de la faible taille de la population.

Aussi, au vu de ces différents enjeux et menaces, le DocOb porte les objectifs suivants et vise à :

- la réouverture des milieux et l'encadrement de la fréquentation du site afin de préserver les habitats de pelouses et la qualité des autres, moins typiques, mais également remarquables ;
- la multiplication des lieux de pontes pour les populations de tritons associée à l'aménagement de corridors biologiques.

1.3.3 Champignonnières d'Etampes (FR 1100810)

La désignation de ce site Natura 2000 en tant que ZSC se justifie par la présence de 4 espèces inscrites à l'Annexe 2 de la directive européenne :

- Grand murin (*Myotis myotis*) ;
- Murin de Beichstein (*Myotis bechsteinii*) ;
- Barbastelle commune (*Barbastella barbastellus*) ;
- Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*).

Les objectifs définis dans le DocOb visent principalement à :

- permettre une restauration et une gestion de l'habitat ;
- garantir la quiétude des chiroptères en période d'hibernation ;
- augmenter l'attractivité du site pour les chiroptères ;
- augmenter les effectifs et la diversité en optimisant les paramètres physiques environnementaux favorables à l'hibernation des chiroptères ;
- permettre le suivi scientifique de l'habitat et des espèces ;
- obtenir une gestion globale sur un site étendu dans une démarche cohérente avec la préservation des espèces ;
- communiquer et valoriser en respectant la sensibilité du site.

1.4 Missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du DOCOB, le Département, s'articulent autour des volets suivants :

- impulsion et aide à la mise en œuvre d'actions visant à la restauration et la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site ;
- apport de conseils et d'expertise dans le cadre des évaluations des incidences ;
- récupération, synthèse et interprétation de données visant au suivi scientifique des espèces et habitats à l'origine de la désignation du site ;
- information, communication et sensibilisation ;
- participation à la cohérence des politiques publiques ;
- gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

2 Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et habitats.

2.1 Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805) / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102)

Des travaux de réouverture de roselières, de radeaux à Fougères des marais (*Thelypteris palustris*) et de cladaies (zones à *Cladium mariscus*) ont été réalisés sur les marais de Misery, de Fontenay-le-Vicomte et de Fontenay-aval.

Surface : 3,5 ha

Montant : 184 333 € TTC



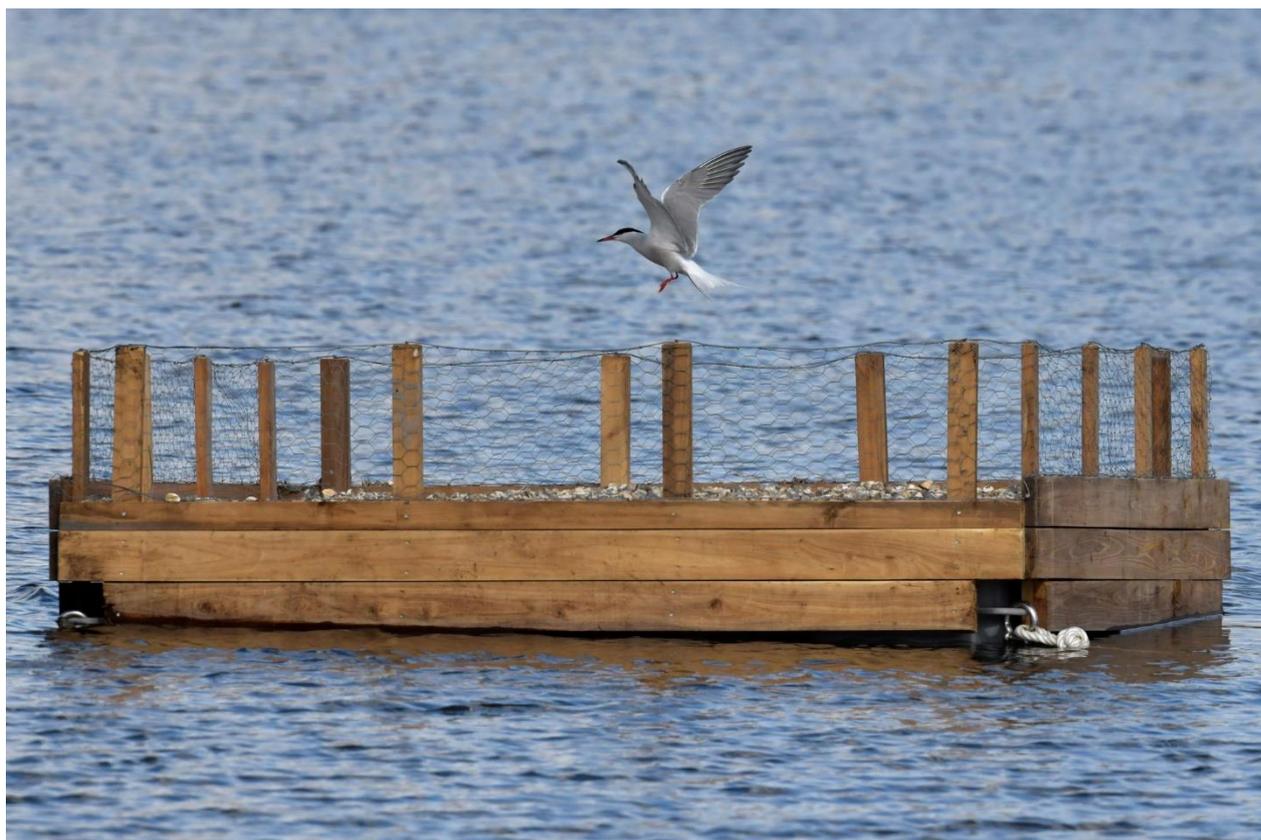
Roselières



Cladaie

Le radeau à Sternes pierregarins, en place depuis plusieurs années sur l'étang aux Moines du marais de Fontenay-le-Vicomte a coulé début mars. Un remplacement en urgence a été réalisé pour permettre aux sternes de s'installer dès leur retour de migration et de pouvoir nicher une nouvelle année sur ce site.

Montant des travaux : 7 786 € TTC



Radeau à Sternes

2.2 Buttes gréseuses de l'Essonne (FR 1100806)

2.2.1 Platière du Télégraphe à Champcueil

Des travaux d'entretien et de réouverture des landes ont été menés sur une surface de 5 000 m², pour un montant de 8 100 € TTC.



Les abords de la mare, accueillant la population de Tritons crêtés, a été débroussaillée pour une meilleure mise en lumière et éviter les accumulations de matières organiques.



Mare à Triton crêté



Triton crêté (*Triturus cristatus*)

2.2.2 Platière de Bellevue à Moigny-sur-Ecole

Des travaux de réouverture de landes à bruyères ont été conduits sur une surface de 6500 m², ainsi que des travaux de remise en état des équipements et des panneaux, pour un montant global de 50 283 € TTC.



Landes à Bruyères après travaux



Equipements remis en état – nouveaux panneaux

L'ensemble des dépenses évoquées dans ce document ont été financées par le Département, dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) grâce au produit de la Taxe d'aménagement.

3 Évaluation des incidences des projets

Seul le site Natura 2000 des Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102) a été concerné par une évaluation d'incidence. Elle était en lien avec le meeting aérien organisé à La Ferté-Alais.

Une demande du survol des marais par la patrouille de France, lors de cet évènement a été émise. Le Balbuzard pêcheur, nicheur sur le marais de Misery (Vert-le-Petit) était concerné.

Des observations menées les années précédentes avaient prouvé que le passage des avions (à une assez haute altitude) ne dérangeait en rien le couple nicheur.

Ce survol a donc été autorisé.





Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*)

4 Suivis scientifiques

4.1 Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805) / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102)

- Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) : 6 jeunes à l'envol ont été observés sur le radeau du marais de Fontenay-le-Vicomte.



Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*)

- Milan noir (*Milvus migrans*) : 2 couples reproducteurs sur le marais de Misery (au moins 1 jeune à l'envol).



Milan noir (*Milvus migrans*)

- Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) : 1 couple reproducteur sur le marais de Misery. 4 juvéniles ont été observés.



Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)

- Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) : reproduction d'un couple sur le marais de Misery. 1 jeune a été bagué.



Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*)

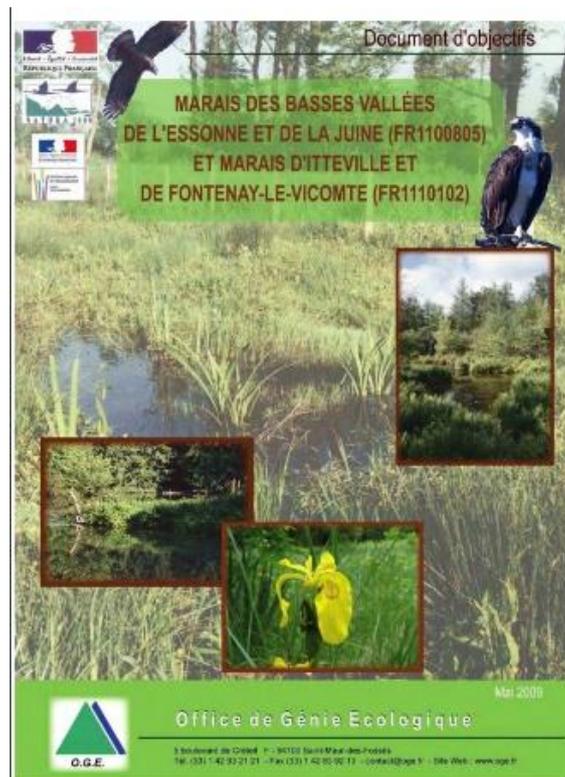
- Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) : hivernage de 2 individus sur le marais de Misery.



Butor étoilé (*Botaurus stellaris*)

En 2018, en accord avec les membres du COPIL, le Département a missionné le Bureau d'études IEA 45 pour actualiser le DocOb des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine. Ce document, datant de 2009 nécessitait une remise à jour des différents inventaires et des orientations de gestion écologique afin d'optimiser la protection des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Une analyse bibliographique a été menée et sera suivie en 2019 par une série d'inventaires écologiques sur le secteur concerné. Le rendu du DocOb actualisé est prévu pour 2020.



4.2 Buttes gréseuses de l'Essonne (FR 1100806)

Un suivi amphibiens a permis d'observer en mars 2018, 22 individus (14♀ et 8♂) de Tritons crêtés (*Triturus cristatus*) dans la mare de la platière du Télégraphe à Champcueil.



Mare à Triton crêté



Triton crêté (*Triturus cristatus*)

Une étude a été commandée par le Département de l'Essonne auprès du Bureau d'études BIOTOPE pour prescrire des travaux de réhabilitation des vasques de la platière de Bellevue en vue de sauvegarder la population de Renoncule nodiflore (*Ranunculus nodiflorus*), espèce protégée présente sur le site.

L'étude rendue a prescrit la réalisation de travaux de curage léger dans le courant de l'hiver 2019/2020.



Par ailleurs, il a été demandé au Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP), d'effectuer un inventaire sur ce site Natura 2000.

Les résultats ont permis de recenser :

- 14 espèces patrimoniales (protégées et/ou menacées) ;
- 26 espèces d'intérêt (quasi menacées et/ou rares en IDF) ;
- 5 végétations patrimoniales (déterminantes de ZNIEFF en IDF) ;
- 3 espèces exotiques envahissantes.



4.3 Champignonnières d'Etampes (FR 1100810)

Chaque hiver, des suivis des individus en hivernage sont réalisés dans la cavité.

Hiver 2017/2018 :

- 22 décembre 2017 : 108 individus
- Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) : 13
- Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) : 13
- Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) : 75

Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) : 6
Grand murin (*Myotis myotis*) : 1

- 9 février 2018 : 96 individus

Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) : 12
Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) : 8
Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) : 65
Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) : 4
Grand murin (*Myotis myotis*) : 1
Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*) : 1
Myotis sp : 5



Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*)

En parallèle, le bureau d'étude BIOTOPE a été missionné pour réaliser un suivi acoustique de la cavité et de ses abords en période estivale afin de mettre en évidence une activité de swarming.

Les résultats ont permis de montrer que 50% de la diversité régionale y est présente (11 espèces). Une activité très forte pour la majorité des espèces contactées a pu être prouvée.

La Champignonnière d'Etampes est le seul site souterrain d'hivernation, d'estivage et de swarming en Essonne.

Liste des espèces contactées :

- Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)
- Grand Murin (*Myotis myotis*)
- Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*)
- Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*)
- Murin de Natterer (*Myotis nattereri*)
- Noctule commune (*Nyctalus noctula*)
- Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)
- Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*)
- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)
- Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*)
- Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)
- Groupe Sérotine commune / Noctules, groupe Pipistrelle de Kuhl / Nathusius,
- Groupe des Murins indéterminés,
- Groupe des Oreillards indéterminés.



Entrée de la Champignonnière

5 Information, communication, sensibilisation

Dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels (ENS), le Conseil départemental de l'Essonne organise des animations nature, gratuites, à destination des scolaires et du grand public. 3 programmes des Rendez-vous nature sont édités chaque année et sont disponibles sur le site internet du Département : <http://www.essonne.fr/cadre-de-vie-environnement/patrimoine-naturel/a-la-decouverte-de-la-nature-essonnienne/>



5.1 Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805) / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102)

En 2018, ont été organisées :

- **15** animations scolaires : **370** enfants
- **8** animations grand public : **106** personnes



5.2 Buttes gréseuses de l'Essonne (FR 1100806)

En 2018, ont été organisées :

- 4 animations scolaires : **108** enfants
- 2 animations grand public : **45** personnes



5.3 Participation à la vie du réseau Natura 2000

Le 4 décembre 2018, le Chargé de missions Natura 2000, Julien Daubignard, a participé à la journée d'échanges organisée chaque année par la DRIEE. En 2018, cette journée s'est déroulée sur le site Natura 2000 de l'Étang de Saint-Quentin-en-Yvelines.



5.4 Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

Le chargé de mission Natura 2000 veille à ce que les décisions d'aménagement des sites naturels soient en accord avec les objectifs du DocOb. Des points réguliers sont réalisés avec les techniciens et ingénieurs du Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles, en charge de la maîtrise d'ouvrage (travaux écologiques et aménagement).

6 Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

6.1 Organisation de la gouvernance du site

Dès la nomination du Département en tant qu'animateur des 4 sites Natura 2000, il a été défini, en accord avec les services de la DRIEE et de la DDT, que les COPILs des Buttes gréseuses de l'Essonne et des Champignonnières seraient groupés.

Par ailleurs, il a également été acté d'organiser une année sur deux, pour chaque site Natura 2000, un COPIL physique et un COPIL papier.

En 2018, le COPIL des sites Natura 2000 des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805) et des Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102) a ainsi été transmis, en version papier, à tous les membres.

Le 11 décembre 2018, la Commune de Moigny-sur-Ecole a accueilli le COPIL des Buttes gréseuses de l'Essonne (FR 1100806) et des Champignonnières d'Etampes (FR 1100810) dans sa salle communale.

La présentation aux membres du bilan 2018 et des perspectives 2019 s'est accompagnée d'une visite de terrain sur la platière départementale de Bellevue, permettant de découvrir les travaux écologiques réalisés.



Visite terrain sur le Domaine départemental de Bellevue

6.2 Gestion administrative et financière

Chaque année, le chargé de mission Natura 2000 dépose une demande de subvention pour l'animation de la mise en œuvre du Docob auprès de la DRIEE ainsi qu'une demande de paiement relative à l'animation de l'année précédente. Il procède par ailleurs au suivi administratif et financier de l'animation.

En 2018, un montant de 41 042,84 € a été sollicité.

7 Synthèse

- Le chargé de mission Natura 2000 a effectué sa première année complète sur le poste.
- Les suivis écologiques menés sur les différents sites Natura 2000 ont confirmé leur intérêt et leurs potentiels. Le couple de Balbuzards pêcheurs (seul couple francilien) est désormais bien installé sur les marais essonniens. La population de Triton crêté est bien représentée sur la platière du Télégraphe à Champcueil. Enfin, les effectifs hivernants de chauves-souris confirment leur progression entamée depuis l'hiver 2015/2016.
- Des travaux de gestion écologique et d'aménagement ont été menés sur la quasi-totalité des sites Natura 2000.
- L'actualisation du DocOb des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805) et des Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102) a été engagée et se poursuivra en 2019.
- Le rythme des différents COPILs a été redéfini et relancé par la tenue du COPIL des Buttes gréseuses et des Champignonnières à Moigny-sur-Ecole, et l'envoi du COPIL papier pour les sites Natura 2000 des marais.
- La 1^{ère} demande de subvention auprès de la DRIEE pour l'animation du DocOb a été établie et transmise.

Crédits photos : Joël Brun - CENS 91 – Alain Desbruères – Renaud Garbé (BIOTOPE) – Bruno Lapparra - Bernard Nogues - Romain Clément-Pallec (DRIEE) – Wikimedia commons